



ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS COMMUNISTES ET RÉPUBLICAINS

Montreuil, le 18 février 2014

Madame LEBRANCHU
Ministre de la Réforme de l'État, de la
Décentralisation et de la Fonction publique
80, rue de Lille
75700 PARIS

Madame la Ministre,

Le décret du 30 décembre 2004, permettant aux agents ayant le grade d'adjoints administratifs d'accéder au grade de rédacteurs territorial par le biais d'un examen professionnel, alors que dans le même temps, les possibilités de nominations ouvertes aux collectivités étaient drastiquement réduites, a créé une situation inédite et insatisfaisante dans de nombreuses collectivités.

Aujourd'hui, malgré les adaptations successives, le nombre de lauréats non nommés atteints le chiffre d'environ 6 000, certains attendent depuis 2006. Outre le message parfaitement contreproductif qui suggère que les efforts fournis ne sont suivis d'aucune amélioration de leur situation professionnelle, les inquiétudes sont fortes pour celles et ceux dont la date de départ en retraite approche.

Cette situation exceptionnelle impose des mesures du même ordre de la part du ministère de la Fonction publique susceptible d'apporter une réponse globale. L'ANECR propose que, devant cette situation inédite, les collectivités soient autorisées à procéder aux nominations de manière exceptionnelle.

Vous remerciant par avance de bien vouloir examiner cette proposition, et dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Dominique ADENOT

Président de l'Association Nationale
des Élus Communistes et Républicains